

Le Président

Monsieur Patrick JEHANNIN  
24 Rue Barthélémy Pocquet  
35000 RENNES

Rennes, le 13 JUIN 2019

Monsieur,

Suite à votre demande du 13 mai dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents énumérés ci-dessous :

- La convention de partenariat financier avec l'ADF, ainsi que l'état des sommes dues ayant donné lieu à l'émission de titres de recettes à l'encontre de l'ADF.
- Le contrat de location du Couvent des Jacobins ainsi que les factures consécutives.
- Le marché n°2018-0343 relatif à la gestion des inscriptions et organisation matérielle des partenaires conclu avec la SARL Essentiel :
  - ✓ Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières;
  - ✓ Le cahier des clauses techniques particulières;
  - ✓ Le calendrier prévisionnel ;
  - ✓ Les factures consécutives occultées des mentions couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale.
- Le marché n°2018-0755 relatif à l'organisation des prestations d'accueil des congressistes conclu avec City One :
  - ✓ Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières;
  - ✓ Le cahier des clauses techniques particulières;
  - ✓ La facture consécutive.
- Le marché n°2018-0777 relatif à l'achat de PASS Métro conclu avec la société Kéolis Rennes :
  - ✓ Le devis valant contrat;
  - ✓ La facture consécutive.
- Le marché n°2018-0692 relatif à l'organisation des prestations de transport conclu avec Kéolis Armor :
  - ✓ Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières;
  - ✓ Le cahier des clauses techniques particulières;
  - ✓ La facture consécutive occultée des mentions couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale.

- Le marché n°2018-0758 relatif aux prestations de services traiteur dans les locaux du Département d'Ille-et-Vilaine le 7 novembre 2018 conclu avec la société Matto :
  - ✓ Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières;
  - ✓ Le cahier des clauses techniques particulières;
  - ✓ La facture consécutive occultée des mentions couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale.
- Le marché n°2018-0596 relatif aux prestations de services traiteur le 8 et 9 novembre 2018 au Couvent des Jacobins conclu avec la société Ruffault :
  - ✓ Les bons de commandes occultés des mentions couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale ;
  - ✓ La facture consécutive occultée des mentions couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale.

Concernant ces différents marchés, l'offre de prix détaillée et les éléments composants le mémoire technique des prestataires ne sont pas communicables et ne peuvent pas par conséquent vous être transmis (CADA, avis n° 20161778 du 9 juin 2016, reprenant la solution dégagée par la décision du Conseil d'Etat du 30 mars 2016, Centre hospitalier de Perpignan, n° 375529 et CADA, avis n° 20062949 du 11 juillet 2006 ; conseils n° 20052631 du 7 juillet 2005 et n° 20065427 du 21 décembre 2006).

Par ailleurs, M. le Payeur départemental m'a fait suivre votre demande complémentaire concernant les conventions passées pour les locations de stands par les partenaires de la manifestation et les titres de recettes correspondants émis à leur encontre. Vous trouverez donc également ci-joint copie de ces pièces.

Enfin, si je vous sais très attaché à la bonne application des dispositions relatives au droit d'accès aux documents administratifs, je n'ignore pas non plus l'intérêt particulier que vous paraissez porter à la bonne gestion du temps de travail des agents départementaux. Je me permets donc d'attirer votre attention, notamment au regard du nombre des documents communiqués (plus de 50), sur la charge que représentent leur récolement et leur transmission à votre intention. Je vous invite en conséquence à exercer ce droit d'accès avec discernement, de sorte que les sujétions que vos demandes font peser sur l'administration ne conduisent pas à excéder celles que le législateur a entendu mettre à sa charge

Je vous souhaite bonne réception du présent courrier et de ces documents et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

